

Comprendre et expliquer

les cotisations risques professionnels

Comment ça marche ?

Toutes les entreprises cotisent pour que tous les salariés soient couverts en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

C'est une

assurance équitable

qui incite à la prévention

Solidarité



Protection



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Qui est concerné ?

Tous les établissements comptant au moins un salarié.



Quels risques sont couverts ?



**Maladies
professionnelles**



**Accidents
du travail**



**Accidents
de trajet**

Comment est-ce calculé ?

Le taux de cotisation est calculé selon l'effectif et en fonction des risques réels de l'entreprise ou de son secteur d'activité.

Taux collectif

Moins de 20 salariés*



sinistres

du secteur d'activité

Taux individuel

Au moins 150 salariés



sinistres

de l'entreprise

Taux mixte

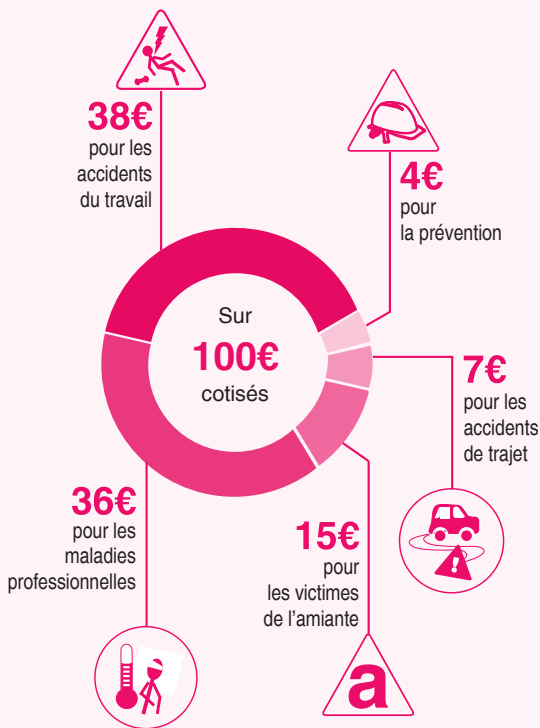
De 20 à 149 salariés



taux collectif + taux individuel

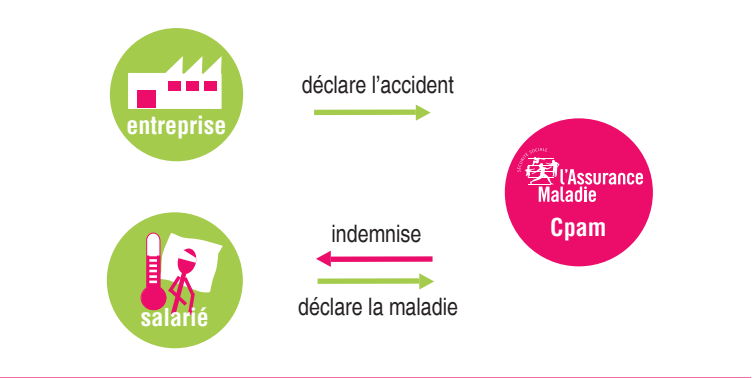
* Et pour les établissements créés depuis moins de trois ans et certaines activités (banques, action sociale, etc.)

A quoi servent les cotisations ?

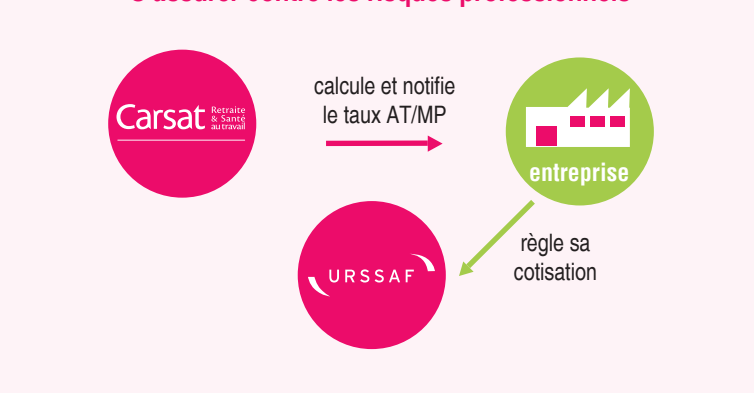


Qui fait quoi ?

Déclarer vos accidents du travail et maladies professionnelles



S'assurer contre les risques professionnels



Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre
caisse régionale :

ameli.fr/employeurs



**L'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS